



Lettre des

## DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES,

républicains  
et ultramarins progressistes  
du groupe GDR



© Assemblée nationale

# TENIR LE CAP DES DROITS

Sous l'effet conjugué de la pression parlementaire provoquée par notre initiative de déposer une motion de censure et de la mobilisation intersyndicale, le Gouvernement a renoncé à imposer un texte visant à élargir, et de fait banaliser, le travail le 1er-Mai. Cette victoire majeure permet de sauver le seul jour chômé et payé, et si cher à la mémoire collective des travailleurs et travailleuses, du syndicalisme, du progrès social.

Quand les tenants du marché ne voient dans le 1er-Mai qu'une journée perdue pour le commerce et la consommation, nous y voyons le sang versé par les ouvriers et la lutte victorieuse pour les droits sociaux aujourd'hui célébrée à travers le monde dans plus de 163 pays.

Le camp gouvernemental, aveuglé par ses œillères ultralibérales n'a pas pressenti le tollé que pouvait provoquer le passage en force contre un tel symbole.

Il n'a pas davantage mesuré qu'à l'heure où les exactions perpétrées par le gouvernement de Netanyahu en Palestine demeurent quotidiennes, l'examen de la proposition de loi dite « Yadan » provoquerait une levée de boucliers telle qu'elle l'obligerait au retrait du texte. Derrière son titre trompeur qui affiche une volonté de lutter contre des formes renouvelées d'antisémitisme, cette proposition de loi cherche bien à faire taire celles et ceux qui dénoncent l'illégalité et l'inhumanité des actions menées par l'armée israélienne.

Une armée qui, sous les ordres d'un gouvernement d'extrême droite soutenu par les Etats-Unis d'un Donald Trump, met le Moyen-Orient à feu et à sang. Au Liban, près de 2000 personnes ont déjà perdu la vie dans un conflit aveugle, quand tous les peuples du Moyen-Orient subissent les conséquences terribles de cette guerre.

La démesure et les décisions erratiques de Donald Trump entraînent des secousses bien au-delà de la région. L'Asie, l'Afrique comme l'Europe subissent les conséquences d'une flambée des prix des carburants et de l'énergie. Alors que nombre de nos concitoyens connaissent l'angoisse à mesure que montent les prix à la pompe, nous avons déposé une proposition de loi pour bloquer les prix et encadrer les marges de ceux que l'on peut d'ores-et-déjà qualifier de profiteurs de guerre.

Face aux incertitudes provoquées par la période, nous restons fermes sur les fondamentaux : défendre la paix, la solidarité et les droits des travailleurs et travailleuses.

**Stéphane Peu,**

Président du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

**#AVRIL26**

# MOYEN-ORIENT : UNE ESCALADE QUI MENACE LE MONDE

**Le 25 mars, à l'occasion de la déclaration du gouvernement sur la situation au Proche et Moyen-Orient, le Premier ministre a réussi l'exploit de balayer la quasi-totalité des conséquences de ce qu'il a appelé pudiquement « une crise », sans jamais en dénoncer les causes.**

Il est pourtant des responsables. Depuis le 28 février, ce sont bien Israël et les États-Unis qui ont fait le choix de déclencher une nouvelle guerre au Moyen-Orient dans le cadre de l'opération dite « Furie épique », un nom de code qui cherche à esthétiser la violence d'une agression menée contre l'Iran sans mandat du Conseil de sécurité, en violation du droit international. Il ne s'agit donc pas d'une crise, mais bien d'une attaque illégale qui transforme des millions de femmes et d'hommes en victimes collatérales des délires de puissance de Benjamin Netanyahu et de Donald Trump.

## LA LÉGITIME DÉFENSE, ALIBI D'UNE ATTAQUE ILLÉGALE

La question posée aujourd'hui est simple : la France doit-elle s'aligner sur cette fuite en avant militaire ou tout faire, réellement tout faire, pour mettre un terme à cette guerre illégale ? Nous avons invoqué la Charte des Nations unies pour condamner l'agression russe contre l'Ukraine, en rappelant que le paragraphe 4 de son article 2 interdit le recours à la force et que l'article 51 ne reconnaît la légitime défense qu'en cas d'attaque armée réelle et actuelle. Les mêmes principes doivent conduire à condamner les frappes illégales des États-Unis et d'Israël, lancées au nom d'une menace nucléaire et régionale dont « l'imminence » n'est nullement établie. Même au sein de l'appareil américain, certaines

voix s'élèvent pour dénoncer une guerre déclenchée « sous la pression d'Israël », alors que l'Iran ne représente aucune menace immédiate pour les États-Unis. La prétendue légitime défense préventive, brandie par une extrême-droite internationalisée, n'a aucune base en droit positif, comme l'a montré la guerre en Irak en 2003. Ce fut alors l'honneur de la France de refuser cette guerre et d'en dénoncer les mensonges.

Renoncer au droit international ne peut en aucun cas être une option politique. La pire erreur serait d'accepter qu'il soit suspendu à chaque crise au motif que la situation serait exceptionnelle. Au contraire, c'est précisément dans ces moments de tension extrême qu'il doit rester notre seule boussole. Depuis des années, le peuple iranien subit une répression féroce : révoltes écrasées, arrestations de masse, tortures, exécutions. Le mouvement « Femme, vie, liberté » a révélé au monde le courage des Iraniennes qui se dressent contre l'oppression au péril de leur liberté. Mais cette guerre ne leur rend aucun service. Elle offre, de fait, au régime des mollahs l'occasion de se poser en rempart de la nation attaquée pour étouffer toute opposition au nom de la défense de la patrie. L'histoire le montre : la guerre renforce les dictatures ou plonge les peuples dans le chaos pour de longues années.

Les peuples de toute la région sont



© Assemblée nationale

entraînés dans cette escalade militaire, notamment au Liban, pris en étau entre l'armée israélienne et le Hezbollah. Plus d'un million de personnes ont déjà été contraintes de fuir pour tenter d'échapper aux bombardements. La France a le devoir de condamner fermement ces attaques et d'envisager, enfin, des sanctions contre Israël ; faute de quoi, ce gouvernement continuera de se croire autorisé à violer le droit

**« L'histoire le montre : la guerre renforce les dictatures ou plonge les peuples dans le chaos pour de longues années. »**

**Edouard Bénard**

international sans relâche. Dans le même temps, nous devons œuvrer à la démilitarisation du Hezbollah pour mettre un terme à la logique d'escalade et reposer clairement la question du mandat de la Finul.

## NON À LA FUITE EN AVANT GUERRIÈRE

Peuples iranien, libanais, syrien, irakien, palestinien, israélien et du Golfe, c'est toute une région qui est aujourd'hui aspirée dans la logique d'embrasement de cette « furie épique ». « Épopée de la folie sanguinaire » serait un nom de code plus approprié pour désigner cette aventure militaire dont les États-Unis n'ont anticipé aucune des conséquences : ni le blocage du détroit d'Ormuz, ni les attaques iraniennes sur les pays voisins et leurs infrastructures stratégiques,

ni la flambée des prix de l'énergie, ni les menaces sur l'économie mondiale. Une fois encore, ce sont les peuples qui paieront le prix de cette inconséquence stratégique. Derrière ces décisions erratiques se profile le risque d'un conflit régional incontrôlable, auquel les effets cumulatifs, les alignements de blocs et les répercussions durables qu'il provoque donnent des allures de troisième guerre mondiale. Le président Trump exerce désormais des pressions sur l'Otan et sur l'Europe pour nous entraîner dans ce conflit. La France doit refuser clairement et dire : non à la guerre. Une implication, même limitée ou présentée comme technique, nous entraînerait dans une spirale dont nul ne peut aujourd'hui mesurer les conséquences.

Dire non à la guerre, ce n'est pas se taire. C'est au contraire proposer une autre voie : celle de la diplomatie, du droit et du multilatéralisme. Il faut revenir pleinement au cadre des Nations unies pour obtenir un cessez-le-feu rapide, soutenir la saisine de la Cour internationale de justice et traiter la question nucléaire iranienne dans le cadre de l'AIEA. Il faut également mettre un terme aux coopérations militaires et aux exportations d'armes qui alimentent l'escalade, et soutenir activement les sociétés civiles. La France doit être une puissance d'équilibre, une voix pour le droit, pour la paix et pour les peuples, capable d'entraîner avec elle tous les États qui refusent la loi du plus fort. ♦

*Lire l'intervention  
d'Edouard Bénard du  
25 mars 2026*



## CARBURANTS : LES FRANÇAIS PAIENT LE PRIX

L'escalade guerrière au Moyen-Orient fait peser une lourde menace sur les équilibres énergétiques mondiaux. Cette crise attise toutes les pratiques spéculatives et encourage les marges abusives, tant sur les marchés internationaux, via les grandes compagnies pétrolières et gazières, que dans la distribution. Pour les ménages, cette envolée des prix des carburants est une nouvelle atteinte à un pouvoir d'achat déjà en berne. Pour les entreprises, notamment pour les plus petites, elle pèse lourdement sur leur activité. Pour les communes, c'est un coup de rabot supplémentaire. Face à cette situation, le gouvernement a fait le choix d'attendre, invoquant tantôt les contraintes budgétaires, tantôt l'incertitude sur l'évolution du conflit. À l'exception de possibles reports de délais de paiement pour les pêcheurs, les agriculteurs et les transporteurs, il n'avance aucune action concrète pour réguler les prix. D'autres pays européens ont pourtant pris les devants. Face à cette inaction, nous avons déposé une proposition de loi visant à préserver le pouvoir d'achat des Français : blocage des prix, encadrement des marges sur les profits en temps de crise, TVA abaissée à 5.5% sur les prix des carburants, accompagnement vers la sortie de la dépendance aux hydrocarbures. Lorsque les marchés deviennent instables et spéculatifs, l'intervention publique n'est pas seulement légitime, elle est indispensable pour protéger les ménages et garantir l'intérêt général.



## LE 1<sup>ER</sup>-MAI N'EST PAS UN JOUR COMME LES AUTRES

**Le 10 avril, le gouvernement, sa majorité parlementaire et le Rassemblement national ont tenté de remettre en cause le statut unique du 1<sup>er</sup>-Mai, en contournant le débat parlementaire sur un texte pourtant massivement rejeté par l'intersyndicale et l'opinion publique.**

Afin de satisfaire les exigences et les intérêts économiques de quelques-uns et sous la pression d'une poignée de grandes enseignes, le gouvernement, avec le soutien de la droite et du Rassemblement national, a décidé de remettre en cause le statut unique du 1<sup>er</sup>-Mai comme jour férié et chômé, conquête sociale inscrite dans notre droit depuis 1947 sous l'impulsion du ministre communiste Ambroise Croizat. Un gouvernement prêt à faire de la France le premier pays au monde à renier cette conquête arrachée dans le sang il y a 120 ans.

### UNE REMISE EN CAUSE AU PROFIT D'INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES

En autorisant désormais le travail salarié le 1<sup>er</sup> mai pour un large éventail d'activités commerciales — superettes, épiceries, jardineries, cinémas, grandes chaînes — bien au-delà des seules dérogations existantes réservées aux services essentiels, la proposition de loi soutenue par le gouvernement brise un principe fondamental : celui selon lequel ce jour appartient aux travailleurs, et non au marché. Présenté comme une simple sécurisation juridique au bénéfice des artisans boulangers et fleuristes, ce texte ouvre en réalité la voie à une dérégulation généralisée qui profitera aux grandes enseignes et à la grande distribution, plaçant les petits artisans dans une concurrence directe et déloyale avec les grands groupes.

Contrairement à ce que certains députés ont prétendu, défendre le 1<sup>er</sup>-Mai n'est pas faire l'apologie de l'oisiveté ou de l'assistanat ; c'est défendre et faire vivre la mémoire collective, celle des travailleurs, celle du syndicalisme et celle du progrès social pour toutes et tous.

Depuis 2017, Emmanuel Macron, ses gouvernements et ses soutiens, à droite et à l'extrême droite, ont suffisamment libéralisé et déréglé le travail : travail le dimanche, travail de soir et de nuit, smicardisation des salariés, réduction des droits syndicaux, reculs de l'âge de la retraite. La seule prison dont souffre aujourd'hui le travail, c'est le carcan ultralibéral dans lequel, la Macronie, avec toute la droite, l'a enfermé. Les Français n'ont pas besoin qu'on les incite à travailler. Tous, en revanche, ont besoin de travailler, aspirent à des salaires décents et à des conditions de travail respectueuses de leur santé.

**« Le 1<sup>er</sup>-Mai appartient aux travailleurs, pas au marché. »**

Alors non, le travail n'a pas besoin d'être libéré ! Non, cette proposition de loi n'est pas ciblée, comme le prétend Gabriel Attal ; elle concernerait au moins 1,4 million de travailleurs. Et non, il n'y a pas d'urgence juridique ; le 1<sup>er</sup>-Mai est strictement encadré par le code du travail et doit le demeurer, au nom

de la fierté des luttes collectives qui font l'histoire de notre pays.

### UN COUP DE FORCE ANTIDÉMOCRATIQUE

Mais le 10 avril, le gouvernement et sa majorité, avec le soutien du Rassemblement national, ont franchi un cap. En adoptant la motion de rejet préalable qu'ils avaient eux-mêmes déposée sur leur propre texte, ils ont délibérément organisé le contournement du débat parlementaire. En faisant obstacle à son examen en séance publique, en procédant à un détournement de procédure flagrant et manifestement abusif de la motion de rejet pour neutraliser toute opposition, en voulant convoquer dans la précipitation une commission mixte paritaire destinée à verrouiller définitivement le texte avant le 1<sup>er</sup> mai prochain, ils ont souhaité priver la représentation nationale d'un débat que l'importance du sujet exigeait. Ce passage en force délibéré, au mépris de l'intersyndicale unie et du rejet populaire massif, constitue une atteinte grave aux droits du Parlement et aux principes fondamentaux du débat démocratique.

Face à cela, nous avons immédiatement initié une motion de censure. Sous la pression, le lundi 13 avril, le Premier ministre a finalement renoncé à faire changer la loi, du moins pour cette année. Avant d'annoncer, deux jours plus tard, vouloir trouver une « solution » pour permettre aux artisans boulangers de travailler dès le 1<sup>er</sup> mai 2026. ♦

## Stéphane PEU

### TRAVAIL LE 1<sup>ER</sup>-MAI : « C'EST BIEN LA MOBILISATION D'UNE INTERSYNDICALE FORTE ET D'UNE GAUCHE COMBATIVE QUI A CONTRAINT LE GOUVERNEMENT A CÉDER »

**Pourquoi la proposition de loi autorisant le recours à des salariés le 1<sup>er</sup>-Mai a-t-elle suscité une telle polémique ?**

Sur la forme, tout d'abord, la méthode employée a laissé peu de doute quant à la volonté du gouvernement de piétiner une fois de plus le Parlement sur un sujet très sensible. En déposant une motion de rejet sur leur propre texte, les Macronistes ont tenté de passer en force et de couper court à tout débat. Dans le même temps, le gouvernement s'est empressé d'annoncer une commission mixte paritaire convoquée en urgence. L'objectif affiché était un retour du texte à l'Assemblée dès le mercredi, puis une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2026. Autrement dit, en quelques semaines seulement, une réforme d'ampleur devait être adoptée et appliquée. Cette précipitation et ce calendrier extrêmement serré traduisaient une volonté politique d'imposer rapidement une réforme très controversée, touchant à un jour unique, le seul obligatoirement chômé de l'année.

**Et sur le fond, en quoi ce texte dépassait-il le cadre des petits commerces et des artisans, contrairement à ce qui a été affirmé ?**

Le narratif de Gabriel Attal, et de quelques autres, mettait en avant une mesure en faveur des artisans, notamment les boulangers ou les fleuristes des bourgs et centres-villes. Mais en réalité, le texte allait bien au-delà. Il élargis-



**Qu'est-ce qui a réellement fait reculer le gouvernement ?**

Le retrait est le résultat d'un double rapport de force, à la fois politique et social. Dès le vendredi, nous avons pris l'initiative d'une motion de censure qui a été proposée aux groupes de gauche, rapidement soutenue par les Insoumis et les Écologistes, permettant d'atteindre le nombre de signataires nécessaire. Parallèlement, les organisations syndicales se sont remobilisées dans une configuration proche de celle observée lors de la réforme des retraites. Tandis que l'intersyndicale interpellait le gouvernement, j'ai eu plusieurs échanges tout au long du week-end avec le cabinet du Premier ministre, et une longue conversation samedi soir avec le Premier ministre lui-même. Cette pression a conduit à une réunion lundi avec les syndicats, puis à la décision de retirer le texte. Ce dénouement marque un retour à un chemin qui n'aurait jamais dû être quitté : celui d'une négociation par branche avec les partenaires sociaux. Si employeurs et salariés parviennent à un accord de branche, il y aura un décret ou une transposition dans la loi. Ce sera alors le résultat d'un dialogue social et non d'une obsession idéologique et dogmatique de la Macronie, main dans la main avec le Rassemblement national. Aujourd'hui, c'est bien la mobilisation d'une intersyndicale forte et d'une gauche combative, à travers notre motion de censure, qui a contraint le gouvernement à céder et à retirer cette funeste loi. ♦

## RÉTENTION ADMINISTRATIVE DES OQTF

Le 14 avril, nous avons été amenés à nous prononcer sur une proposition de loi renforçant la rétention administrative de certains étrangers placés sous obligation de quitter de territoire français (OQTF). Ce texte s'inscrit dans une surenchère sécuritaire permanente, où l'émotion sert de moteur à la loi. « Présentée comme une réponse à des drames, elle instrumentalise la peur et privilégie toujours les mêmes réponses : durcir, surveiller, enfermer, au détriment de la justice et des libertés » a déploré Elsa Faucillon. Depuis plusieurs années, notre droit glisse vers un état d'exception, sans évaluation sérieuse des mesures existantes. Cela produit des politiques discriminatoires et banalise la suspicion. Le texte étend ces dérives : critères flous, surveillance accrue, confusion entre radicalisation et troubles mentaux, inégalités devant la loi et allongement de la rétention. Inefficace et attentatoire aux droits, ce texte renforce l'arbitraire sans améliorer la sécurité. Nous avons voté contre.

## SITUATION AU LIBAN

Début avril, alors que s'amorçait un cessez-le-feu entre l'Iran et les États-Unis, l'armée israélienne a bombardé à 100 reprises le Liban, en moins de 10 minutes, avec un bilan qui ne cesse de s'alourdir : plus de 300 morts, près de 2 000 blessés. Ce schéma rappelle celui suivi en Iran. L'État d'Israël ne fait pas la guerre à un régime en Iran ou à une faction politique armée au Liban. Il fait la guerre à tout un peuple. Et même à plusieurs peuples. Israël a décidé de mener une guerre d'anéantissement sur la Palestine, puis sur le Liban et enfin sur l'Iran. Une guerre en totale violation du droit international. Pourtant, Israël bénéficie toujours du soutien de ses alliés. « Plusieurs fois nous avons demandé la suspension de l'accord entre

*l'Union européenne et Israël. Il y a une clause spécifique au respect des droits humains ; à quoi sert-elle si vous ne l'activez pas ? » s'est indigné Jean-Paul Lecoq à l'occasion des questions d'actualité du 14 avril. Et d'ajouter : « Soit ces vies ne valent rien et donc vous êtes d'accord. Soit vous dites enfin stop, et vous vous unissez à l'Espagne pour faire suspendre cet accord ! »*

## SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

Le 14 avril, nous nous sommes prononcés sur le texte relatif à la simplification de la vie économique issu de la CMP. Présenté comme un progrès, il reste confus et inefficace. Loin de simplifier, il complexifie encore les règles et repose sur l'idée contestable que la dérégulation favorise la croissance. Il ignore l'enjeu majeur de l'investissement, pourtant central face aux stratégies américaines et chinoises. Il comporte aussi des risques pour l'environnement et la souveraineté, notamment sur les data centers. Enfin, nous regrettons la création d'un Haut Conseil à la simplification qui risque d'accroître l'influence d'intérêts privés.

## NOUVELLE-CALÉDONIE



Le projet de loi constitutionnelle sur la Nouvelle-Calédonie a été rejeté par notre Assemblée à travers l'adoption de la motion de rejet défendue par notre collègue Emmanuel Tjibaou. Ce vote traduit l'opposition des députés à la stratégie de passage en force du gouvernement. Nous lui demandons désormais de renoncer à ce projet de loi et à la convocation d'un congrès de

Versailles condamné à l'échec. Les élections provinciales doivent maintenant se tenir afin qu'une représentation légitime mène les discussions sur l'avenir institutionnel de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie, dans le respect du processus de décolonisation et d'un consensus local.

## SITUATION À CUBA



Le 31 mars, à l'initiative de Jean-Victor Castor, président du groupe d'amitié France-Cuba, s'est tenu à l'Assemblée nationale un colloque consacré à la situation à Cuba, en présence d'Otto Vaillant-Frias, ambassadeur de Cuba en France, d'André Chassaigne, ancien président du groupe d'amitié France-Cuba, d'Éric Coquerel, président de la commission des Finances, et de Christiane Taubira, ancienne garde des Sceaux. Dans un contexte de durcissement sans précédent du blocus, cette rencontre a été l'occasion de rappeler avec force l'urgence d'une solidarité active avec le peuple cubain. Plus que jamais, il est impératif de dénoncer et de combattre ce blocus illégal, qui doit cesser immédiatement et sans conditions.

## RACISME ENVERS LES NOUVEAUX ÉLUS

Depuis les élections municipales, une déferlante raciste d'une violence inouïe s'est abattue sur certains élus, en particulier sur le maire de Saint-Denis, Bally Bagayoko. Ainsi, lorsqu'il dit « ville des rois », certains journalistes entendent « ville des noirs », d'autres le comparent à un singe, à un mâle dominant ou à un chef de tribu. « Ces médias qui pratiquent le lynchage font le choix

du séparatisme en dressant les Français les uns contre les autres » a fustigé Stéphane Peu lors des questions au gouvernement du 31 mars. « Que comptez-vous faire pour protéger le maire de Saint-Denis ? Quand allez-vous agir concrètement contre les médias d'extrême droite qui violent impunément les lois antiracistes de notre pays ? En un mot, tolérerez-vous encore longtemps que CNews et les médias Bolloré soient une zone de non-droit ? » Mis devant ses responsabilités, le Premier ministre s'est engagé à demander au préfet de Seine-Saint-Denis de se constituer partie civile aux côtés de Bally Bagayoko une fois sa plainte déposée contre la chaîne CNews.

## VENTES D'ARMES À ISRAËL

Le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères affirment que la France ne livre pas d'armes à Israël. Pourtant, un rapport du Palestinian Youth Movement et d'Urgence Palestine contredit ces déclarations avec précision. Il établit l'implication de dix entreprises françaises dans la chaîne d'approvisionnement d'Elbit Systems, principal fournisseur de l'armée israélienne, avec des livraisons de munitions et composants offensifs depuis octobre 2023. Plus de 117 vols de transit pour des pièces de F-35 ont aussi été autorisés. « Tandis que vous tentez depuis des mois de faire taire les voix de solidarité avec le peuple palestinien, ce rapport révèle une réalité accablante : vous contribuez à armer des génocidaires » s'est exclamé Elsa Faucillon, le 7 avril lors des questions d'actualité, en rappelant que le devoir et la responsabilité de notre pays sont de prévenir tout risque de génocide, comme nous y oblige le Traité sur le commerce des armes.

## LOI YADAN

Après le retrait, par le Gouvernement, de la proposition de loi visant à autoriser le travail le 1er mai, la proposition dite « Yadan » a, à son

tour, été retirée de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, par le groupe EPR lui-même. L'annonce du dépôt par le Gouvernement d'un texte présenté comme « transpartisan », en vue d'un examen rapide au Sénat puis à l'Assemblée, doit toutefois nous inciter à rester vigilants. Nous nous félicitons que ces initiatives n'aient pu aboutir et qu'elles rejoignent, sous l'effet conjugué des mobilisations intersyndicales, parlementaires et citoyennes, les oubliettes parlementaires. Ces revers successifs pour la majorité gouvernementale confirment qu'elle ne dispose d'aucune majorité, ni dans le pays ni au sein de notre Assemblée, pour imposer des propositions à la fois agressives et régressives.

## ÉCOLE EN MILIEU RURAL



Aujourd'hui, de nombreuses communes rurales, souvent pour des motifs budgétaires, n'ont d'autre solution que de mettre en place un regroupement pédagogique intercommunal (RPI). Si ceux-ci permettent de maintenir des écoles, ils allongent les trajets et peuvent dégrader les conditions d'apprentissage. La proposition de loi examinée en séance le 9 avril vise à encadrer ces regroupements, mais sans réelle ambition ni garde-fous. « Si nous sommes bien entendu favorables à la préservation d'écoles de proximité en milieu rural, nous ne sommes pas favorables à la constitution de "super-RPI", qui éloigneraient encore davantage les écoles des villages et compenseraient les sous-financements chroniques de l'État », a expliqué Soumya Bourouaha lors de la discussion générale.

## LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES

Le 7 avril, l'Assemblée a adopté le projet de loi relatif à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales. Un texte déséquilibré qui entretient le soupçon envers ceux qui fraudent le moins et néglige ceux qui fraudent le plus. Plutôt que de s'attaquer à la fraude fiscale, les débats se sont concentrés sur la fraude sociale, visant surtout des assurés et travailleurs pourtant majoritairement respectueux de la loi, tout en passant sous silence la fraude patronale qui représente l'immense majorité de la fraude sociale. D'ailleurs, le gouvernement lui-même a donné l'impression de ne pas vraiment croire à son texte. Après nous avoir promis de récupérer des milliards, il a finalement renoncé à répondre aux questions posées sur le rendement qu'il attendait de ce projet de loi. Et pour cause : c'est la sixième loi contre la fraude depuis 2017 et, malgré cette accumulation de textes, les résultats ne sont pas à la hauteur. La Cour des comptes rappelle que les sommes recouvrées n'ont guère progressé et que les sanctions ne sont ni plus fréquentes ni plus sévères. Le principal problème reste la baisse des effectifs du contrôle fiscal, avec 4 000 postes perdus depuis 2008. Les outils numériques ne sont pas efficaces et la généralisation des règlements à l'amiable a entraîné un manque à gagner considérable. Plutôt que de corriger ces faiblesses, le gouvernement persiste dans une politique inefficace, en s'en prenant aux plus vulnérables : chômeurs, malades et bénéficiaires des minima sociaux.

# #AGENDA

## MAI 2026

L'Assemblée examinera mi-mai le projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles, un texte de 23 articles présenté comme une réponse aux fragilités du secteur et à la colère des agriculteurs. Mais plusieurs dispositions suscitent déjà des réserves. Les débats devraient être particulièrement nourris autour de l'équilibre entre impératifs de souveraineté, transition écologique et équité entre différents acteurs du monde agricole.

## MAI 2026

Dans les prochaines semaines, nous aurons à nous prononcer sur le projet de loi relatif à la mise en place de l'allocation de solidarité unifiée (ASU). Ce dispositif vise à regrouper plusieurs prestations sociales existantes afin de simplifier leur accès et d'améliorer la lisibilité du système pour les bénéficiaires. Le gouvernement met en avant une réforme « plus efficace et plus juste », censée réduire le non-recours aux droits. De leurs côtés, des associations comme le Secours Catholique alertent sur les risques d'exclusion liés à une harmonisation par le bas des aides existantes.

## JUIN 2026

Le projet de loi visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens, dit « RIPOST », devrait arriver à l'Assemblée en juin, après son passage au Sénat. Ce texte vise notamment à améliorer les outils de prévention, de renseignement et d'intervention des autorités, tout en adaptant le cadre juridique aux nouvelles formes de risques. Les débats devraient porter sur l'équilibre entre l'efficacité des mesures et le respect des libertés publiques. Le Conseil d'État ayant d'ores et déjà appelé l'attention du gouvernement sur la multiplication de « diverses dispositions de police comportant des restrictions significatives de liberté » et estimé nécessaire de supprimer plusieurs mesures.

Nous rejoindre



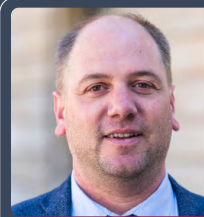
126, rue de l'Université  
75007 Paris



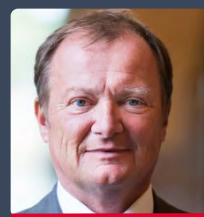
01 40 63 60 81

groupe.gdr@assemblee-nationale.fr

### AFFAIRES ÉCONOMIQUES

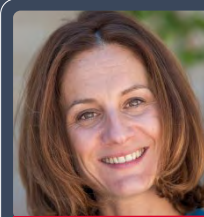


Julien BRUGEROLLES  
député du Puy-de-Dôme

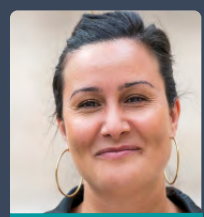


Stéphane PEU  
Coprésident  
député de Seine-Saint-Denis

### COMMISSION DES LOIS



Elsa FAUCILLON  
députée des Hauts-de-Seine



Emeline K/BIDI  
Coprésidente  
députée de la Réunion

### AFFAIRES CULTURELLES



Frédéric MAILLOT  
député de la Réunion



Soumya BOUROUAHA  
députée de Seine-Saint-Denis

### AFFAIRES ÉTRANGÈRES



Jean-Paul LECOQ  
député de Seine-Maritime



Davy RIMANE  
député de Guyane

### COMMISSION DE LA DÉFENSE



Mereana REID-ARBELOT  
députée de Polynésie



Edouard BÉNARD  
député de Seine-Maritime



### COMMISSION DES FINANCES



Emmanuel MAUREL  
député GRS du Val-d'Oise



Nicolas SANSU  
député du Cher



Emmanuel TJBAOU  
député de Nouvelle-Calédonie

### DÉVELOPPEMENT DURABLE



Jean-Victor CASTOR  
député de Guyane



Marcellin NADEAU  
député de la Martinique

### AFFAIRES SOCIALES



Yannick MONNET  
député de l'Allier



Karine LEBON  
députée de la Réunion

S'abonner à l'infolettre



Nous suivre !

